



# Changement de prix

À l'intention des agents et fournisseurs

## Marche à suivre pour le prochain processus des demandes de changement de prix

### Produits courants (RA) et de spécialité en approvisionnement continu (SA)

Pour que la demande soit acceptée, vous devrez compléter les champs **obligatoires** suivants dans le formulaire de négociation de changement de prix qui sera déposé le **jeudi 6 septembre 2018** :

NOM DU REQUÉRENT APPLICANT'S NAME			INFORMATION DE L'AGENCE AGENCY INFORMATION			INFORMATION DU FOURNISSEUR SUPPLIER INFORMATION		INFORMATION DU PRODUIT / PRODUCT INFORMATION		PRIX FOURNISSEUR DEMANDÉ REQUESTED SUPPLIER PRICE	
Nom Name	Courriel Email address	Téléphone Telephone	Numéro de l'agent Agency number	Nom de l'agent Agency name	Numéro de la procuration POA Number	Numéro du fournisseur Supplier number	Nom fournisseur Supplier name	Description	Code SAQ SAQ code	Prix d'achat Supplier price	Devise Currency

Toute information manquante rendra la demande de changement de prix du produit invalide.

Le nouveau prix de détail pourra être calculé à compter du **11 septembre** dans la calculette.

Nous vous rappelons que la calculette ne tient pas compte des baisses de prix de la SAQ. Du prix de détail calculé, vous devrez retirer 1,40 \$ pour refléter les trois baisses de prix.

Le formulaire de négociation correctement complété devra être soumis, selon les dates mentionnées ci-dessous :

Soumission des formulaires : **10 au 21** septembre 2018, 23h59, heure locale de Montréal

Période de négociation : **1<sup>er</sup> au 12 octobre** 2018

Date d'entrée en vigueur du prix fournisseur : 19 octobre 2018

Date d'entrée en vigueur du prix de détail succursales : 11 novembre 2018



# Changement de prix

À l'intention des agents et fournisseurs

---

Les **critères d'analyse** pour le traitement des demandes de changement de prix à la hausse sont :

- Le produit devra être commercialisé depuis plus de 2 ans.
- Lorsqu'un produit est sélectionné pour une promotion de la SAQ, aucune demande d'augmentation de prix d'achat SAQ n'est recevable pour la période de changement de prix précédant la promotion, pendant la période de la promotion et les trois (3) périodes suivant la promotion, sauf si exception convenue avec la SAQ.
- Le pourcentage d'augmentation demandé devra être égal ou inférieur au taux d'inflation du pays d'origine des 13 dernières périodes.
- Le coût net devra être égal ou inférieur aux autres régions des alcools canadiennes, afin d'avoir les prix de détail les plus compétitifs sur le marché.

## Soumission des demandes

Pour toute demande de changement de prix à la hausse ou à la baisse, la version du formulaire de négociation qui sera publiée le **jeudi 6 septembre 2018** devra être complétée.

Un agent devra inscrire **tous les produits** de ses fournisseurs dans un seul formulaire.

Le formulaire devra être expédié dans le format d'origine **Excel** au plus tard le **21** septembre 2018, 23h59, heure locale de Montréal. Toute demande reçue après cette date ne sera pas traitée. Tout autre format sera refusé (pdf, jpeg, etc.).

Lorsque vous sauvegardez le fichier, veuillez lui donner le numéro et nom de l'agence uniquement (exemple : SAQ - Axxxxx - Agence XYZ). Aucun autre texte n'est requis.

Pour les fournisseurs qui nous transmettent directement leurs demandes, veuillez lui donner le numéro et nom du fournisseur uniquement (exemple : SAQ - Fxxxxx - *Domaine ABC*). Aucun autre texte n'est requis.

Il devra être envoyé à l'adresse [changementdeprix@saq.gc.ca](mailto:changementdeprix@saq.gc.ca) à raison d'un formulaire par agent ou fournisseur.

Une fois le formulaire expédié, **assurez-vous de recevoir la confirmation de réception** de celui-ci par le biais d'un courriel de la boîte Changement de prix de la SAQ.

Il n'est pas nécessaire de compléter le formulaire de demande de changement de prix dans le module *Changement de prix*. Ces demandes ne seront pas traitées. Seul le formulaire de négociation sera pris en considération.



# Changement de prix

À l'intention des agents et fournisseurs

---

**Par contre, et uniquement pour les demandes approuvées (hausses et baisses) pour les produits de spécialité en approvisionnement continu (SA), veuillez mettre à jour l'offre de reconduction reliée au produit dans le catalogue d'offres SAQ avant le 17 décembre 2018.**

La négociation entre les gestionnaires de compte et les fournisseurs ou leur agent, se déroulera **du 1<sup>er</sup> au 12 octobre 2018.**

## **Produits de spécialité en approvisionnement par lot (SL)**

Les demandes seront analysées cas par cas, lors du traitement de l'offre. Pour soumettre une demande, veuillez accéder au portail B2B, sélectionnez l'onglet *Mes produits*, puis la section *Mon catalogue d'offres SAQ* pour ensuite accéder à l'offre de reconduction unique reliée au produit, puis mettez l'offre de reconduction à jour.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec  
notre Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA),  
par le biais de [Contactez SARA](#) ou par téléphone au 514 254-2711.